

Affaire suivie par :
Magali Fauchon
Tél : 04 42 91 70 42
Mél : magali.fauchon@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-provence cedex 01

Aix-en-Provence, le 21 septembre 2023

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
Numérique et Sciences Informatiques

S/c Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement de l'académie d'Aix-Marseille

Objet : lettre de rentrée NSI

Chère collègue, cher collègue,

Nous espérons que la rentrée s'est déroulée du mieux possible pour tous et souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans notre académie ainsi qu'à ceux qui assurent pour la première fois l'enseignement de cette discipline.

Nous accueillons cette année trois stagiaires et nous remercions les professeurs qui assumeront la charge de la mission de tuteur. La discipline continue à s'implanter durablement dans les établissements avec 21 professeurs titulaires du CAPES NSI, de l'agrégation d'informatique ou ayant effectué le changement de discipline. Pour la première fois, nous avons recruté des contractuels. En annexes vous trouverez deux informations générales sur le PPCR et les tests de positionnement de seconde.

Les examens

L'année 2022-2023 a vu la première et dernière session des épreuves écrites et pratiques en terminale en mars avec de bons résultats dans l'académie, similaires à ceux de 2022. Dès que nous en saurons davantage sur l'organisation et le calendrier du baccalauréat nous vous en tiendrons informés.

La formation

Cette année nous avons choisi, avec le groupe de formateurs académiques, de modifier le Plan Académique de Formation afin de proposer des groupes d'échanges de pratique sur un secteur géographique restreint. Cela correspond au désir exprimé de certains d'entre vous d'observer des séances et de réfléchir à plusieurs à la didactique de la discipline. Les nouvelles consignes de l'EAFIC nous obligent à programmer ces échanges en minimisant les heures d'enseignement perdues pour les élèves. Nous espérons que cela ne sera pas un frein à la bonne tenue de ce nouveau dispositif.

Par ailleurs nous aurons une visio-conférence un mercredi après-midi en décembre avec les professeurs de classes préparatoires MP21 /MPI du lycée Thiers pour un bilan de la réussite au concours des élèves.

La page eduscol « programmes et ressources en NSI » comporte de nombreux documents sur les thèmes du programme et notamment le vade-mecum NSI-SNT est paru. Il est disponible :

<https://eduscol.education.fr/2068/programmes-et-ressources-en-numerique-et-sciences-informatiques-voie-g>

Les évènements

Les trophées NSI récompensent des projets informatiques alliant créativité, programmation et montage vidéo. L'an dernier une majorité de projets concernaient des créations de jeux mais l'écologie. (ruches connectées –optimisation trajet- covoiturage...) a également été un thème bien investi par les élèves. Nous vous encourageons donc vivement à proposer à vos élèves d'y participer.

La semaine du numérique et des sciences informatiques aura lieu du 4 au 9 décembre 2023. Elle offre une opportunité de faire découvrir notre discipline : que ce soit par des présentations aux collèges de secteur ou encore de faire mieux connaître aux lycéens les métiers de l'informatique. Nous vous invitons à nous communiquer les actions que vous prévoyez de faire afin d'en assurer la promotion au niveau académique.

Le concours général d'informatique pour les élèves des classes de terminale a pour vocation de distinguer les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. L'épreuve dure 5h.

Inscriptions des candidats par les établissements : www.cgweb.education.gouv.fr

Sujets des sessions précédentes : <https://eduscol.education.fr/1443/sujets-et-rapports-de-jury-du-concours-general-des-lycees-et-des-metiers>

La nuit du code s'adresse aux lycéens et aux collégiens. L'objectif est, lors d'une épreuve de 6 heures, de programmer un jeu en scratch ou en python. <https://www.nuitducode.net/>

Cette année deux chargés de mission en NSI Stéphane Clément (stephane.clement@ac-aix-marseille.fr) et Baptiste Amalfitano (baptiste.amalfitano@ac-aix-marseille.fr), réaliseront des visites conseils. Si vous souhaitez en bénéficier n'hésitez pas à nous contacter.

Par ailleurs si vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière et si vous souhaitez qu'il se fasse dans le cadre de votre enseignement en NSI car vous vous projetez dans cette discipline, je vous demande de me prévenir par mail et pour toute question ou sujet de NSI vous pouvez continuer à m'écrire à l'adresse :

magali.fauchon@ac-aix-marseille.fr

Nous vous souhaitons une belle année scolaire et vous adressons nos plus cordiales salutations.

Magali Fauchon

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). Chaque rendez-vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacances de classe. Les intéressés qui sont éligibles à un rendez-vous de carrière en sont informés en fin d'année scolaire précédente.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière, à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien.

Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent.

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-reference-de-l-entretien---rendez-vous-de-carriere-70412.pdf)

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Annexe 2 :

Les [tests de positionnement de 2^{de}](#), en français et en mathématiques, qui sont en cours de passation jusqu'à fin septembre, sont, à l'image des évaluations nationales de 6e, des outils désormais installés qui visent à disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves. Ces éléments constituent un diagnostic complémentaire aux évaluations et au regard du professeur, utiles à la fois dans la personnalisation de l'accompagnement des élèves tout au long de l'année, ou pour nourrir la réflexion dans le cadre de la liaison collège/lycée.

Comme l'an dernier, les résultats individuels par domaine et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

Pour aider à l'analyse des résultats, des fichiers conçus par le service statistique du rectorat seront envoyés aux établissements, permettant d'élaborer le tableau de bord de l'établissement et de visualiser les résultats sous forme de diagrammes.